



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 66066

Texte de la question

M Andre Berthol demande a M le ministre de la defense de lui faire connaitre les raisons qui ont conduit l'Armee francaise a choisir deux navires battant pavillon etranger (chypriote), au demeurant inferieurs aux normes, pour transporter les troupes francaises en Somalie, alors que des navires francais etaient disponibles. Il appelle par ailleurs son intention sur le caractere regrettable d'une telle decision, deplorable pour l'image de la France et desobligeante pour notre marine marchande qui connait une quasi-detresse a la veille de l'entree en application de l'acte unique europeen. Il est difficilement comprehensible que ces equipages n'aient pas ete associes a la mise en oeuvre d'une action humanitaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le lendemain du vote de la resolution 794 du conseil de securite de l'ONU et de la decision du Gouvernement francais de concourir a l'operation humanitaire en Somalie, soit le 4 decembre 1992, il a ete demande au secretariat d'Etat a la mer d'explorer la ressource nationale en navires disponibles et positionnes a six jours de Djibouti. Il s'agissait, en effet, dans le cadre du plan d'operations prevu, de mettre au plus tot a la disposition des forces armees, stationnees a Djibouti, les moyens de transport maritime necessaires a l'acheminement d'unites d'infanterie en Somalie. En l'absence de navire repondant a ces exigences, il a ete decide d'affreter le Queen Vergina et le Makedon, battant pavillon chypriote, tous deux disponibles et en approche favorable pour assurer le transport du contingent francais en Somalie. Ces deux batiments repondaient en tous points aux normes de securite internationales, ce qui fut confirme par les experts des Lloyds a l'issue d'une inspection inopinee effectuee a Djibouti meme. Le ministre de la defense rappelle qu'au cours des dernieres annees, le pavillon national a beneficie de 148 affretements sur les 152 operes et, plus recemment, s'est vu accorder 34 transports sur les 36 proposes.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66066

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 1993, page 14